

Récapitulatif

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet FICOFI sur la commune principale de l'AIOT Chemin de Bâche de l'Eau 33700 MERIGNAC.

La référence de votre dossier est A-3-B6MM0CD1O et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 17/02/2023 à 14h54 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

(pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
(pour rappel, déclarant)
(pour rappel, mandataire)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.

- **En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr**

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **40320025600440**

Organisme : **QUALICONSULT SECURITE**

Nom : **CHAMBON**

Prénom : **Jessica**

Fonction : **Chargée d'affaires maitrise des risques HSE**

Adresse électronique :

Téléphone portable :

Personne morale

N° SIRET **40347326700074**

Raison sociale **FICOFI**

Forme juridique **SA à conseil d'administration (s.a.i.)**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

10 AVENUE DE L OPERA

75001 PARIS 01

Signataire

Nom : **FONTENEAU**

Prénom : **Delphine**

Qualité : **Directrice Générale**

Adresse électronique :

Téléphone fixe :

Référent

Nom : **LANHOUET**

Prénom : **Anthony**

Fonction : **Directeur des Operations**

Adresse électronique :

Téléphone fixe :

Adresse électronique d'échange avec l'administration

Adresse électronique :

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **FICOFI**

Description des activités :

Le projet concerne la construction d'un entrepôt de stockage de bouteilles de vins pour une activité de négoce. L'entrepôt de stockage sera entièrement réfrigéré à 14 °C, le site sera alors soumis à déclaration au titre de la rubrique 1511. La surface du chai sera de 3 589 m2. Des locaux sociaux et administratifs font également partie du projet, ils seront situés aux extrémités de la façade Ouest du bâtiment, pour une surface totale de 610 m2 répartie sur 3 niveaux.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Lotissement Vert Castel

Chemin de Bâche de l'Eau

33700 MERIGNAC

X : 409311

Y : 6424047

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
1511	2	Entrepôts frigorifiques	Volume présent 13500 m3	DC	

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **OUI**

Réseau public de distribution d'eau **OUI**

Volume maximum annuel (en m3) **330**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **OUI**

Origine et la nature des eaux résiduaires :

Aucun process n'engendrant de rejet d'eau ne sera utilisé sur site. Seuls les bureaux et locaux sociaux seront sujet à rejets d'eau (sanitaires, douches et cuisine). Eaux de toitures et eaux de voirie issues des eaux de pluie.

L'exutoire des eaux résiduaires :

Sur le réseau collectif avec station d'épuration

Est-il prévu un traitement ou prétraitement sur site des eaux résiduaires avant rejet ? **OUI**

Traitement :

Un séparateur à hydrocarbures sera mis en place afin de traiter les eaux pluviales de voirie

Volume maximum annuel rejeté dans le milieu naturel : **220**

Commentaires sur les rejets d'eaux résiduaires :

Les eaux de ruissellement des voiries vont passer par un séparateur hydrocarbure. Ces eaux seront donc dirigées vers un bassin étanche positionné à L'ouest du projet, contre la voie d'accès pompiers. Les eaux de ce bassin seront envoyées vers un bassin de 285 m3 dans l'angle Sud-Ouest du projet avant rejet régulé vers la noue du lotissement.

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Cartons : valorisé par une société spécialisée Plastiques : valorisé par une société spécialisée Papiers : valorisé par une société spécialisée Ordures ménagères : collectées par le service public de gestion des déchets

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisez : **Prises d'eau sur le domaine privé ainsi que des bâches à l'ouest du site si le débit le nécessite**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Dispositifs incendie mis en place : extincteurs, RIA, sprinklage, vannes martellières pour confiner les eaux d'extinctions sur le site

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **OUI**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?
Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Mandat ou document signé par le déclarant vous autorisant à déposer la déclaration en son nom :

18_PDFsam_SKM_C65823012011050.pdf

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

5_PDFsam_01_PC1 PC2 PC3 PC5 PC7 PC8.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

7_PDFsam_01_PC1 PC2 PC3 PC5 PC7 PC8_page-0001.jpg

Modification des prescriptions applicables :

2022-354 - TWINS-FICOFI - Demande dérogation V0.pdf